

TRAIL DES PASSERELLES DU MONTEYNARD

11^e Édition – du 02 au 10 JUILLET 2022

RÈGLEMENT

Article 1 : Présentation de l'épreuve

A/ Le **Trail des Passerelles du Monteynard** est un événement participatif de course à pied en montagne composé de 10 épreuves et une randonnée :

- **La Verticale du Sénépi (Kilomètre Vertical : 3,5km / 1000m D+)**
- **La « 500 D+ » (1,2km / 500m de D+)**
- **Le Petit Train (28km / 1600m D+)**
- **Le Mine Express (14km / 850m D+)**
- **Le 3^{ème} Poste (17km / 750m D+)**
 - seul ou en relais de 2 coureurs
- **Courses Enfants**
- **La Rando des Passerelles (11,5km / 500m D+)**
- **Le Trail de Côte Rouge (26km / 1200m D+)**
 - Course à label Régional
- **Le Trail de l'Ébron (16km / 600m D+)**
- **Le Maratrail des Passerelles (42km / 2600m D+)**
- **La Grande Course (67km / 3500m D+)**
 - seul ou en relais de 3 coureurs
 - Course individuelle à label Nationale, étape du Trail Tour National (TTN)

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), et déclarée au calendrier des courses Hors Stade de la Commission Départementale Courses Running (CDCR) de l'Isère et se déroule en conformité avec la réglementation 2022 des courses hors stade.

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

B/ le **Trail des Passerelles du Monteynard** est organisé par **Idée Alpe**, avec le soutien du Taillefer Trail Team, du SIVOM du Lac du Monteynard, des communes traversées, et de divers associations.

Idée Alpe – 21 Rue du Béal – 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES – 04 76 40 19 22

C/ Ce règlement est susceptible d'évoluer entre l'ouverture des inscriptions et le jour de la course, en fonction des décisions prises par l'organisation pour accueillir au mieux les coureurs en toute sécurité et en respectant les acteurs locaux (agriculteurs, SIVOM, ONF...), ou de l'évolution de la situation sanitaire.

Article 2 : Détails des épreuves

SAMEDI 02 JUILLET 2022

- **Verticale du Sénépi :**
 - **Kilomètre Vertical (3,5km – 1000m D+)**
 - Départ : **Mayres-Savel à partir de 16h** / Arrivée : **cime du Sénépi**
 - **La « 500 D+ » (1,2km – 500m D+)**
 - Départ : **Mayres-Savel à partir de 16h** / Arrivée : **« Serre de l'Aigle »**
 - 150 dossards disponibles / Format *contre-la-montre* : départs toutes les 30s

DIMANCHE 03 JUILLET 2022

- **Le Petit Train (28km – 1600m D+)**
 - Départ : **Monteynard à 8h30** / Arrivée : **La Mure**
 - 500 dossards disponibles
- **Le Mine Express (14km – 850m D+)**
 - Départ : Musée **La Mine Image** à la **Motte-d'Aveillans à 9h15** / Arrivée : **La Mure**
 - **Épreuve réalisée en DUO** : les 2 équipiers courent ensemble tout le long
 - 100 équipes de 2 coureurs disponibles
 - **Les coureurs seront acheminés au départ en *Petit Train de la Mure* !**

MARDI 05 JUILLET 2022

- **Le 3^e Poste (17km – 750m D+)**
 - Départ : **Prunières à 19h30** / Arrivée : Musée **La Mine Image** à la **Motte-d'Aveillans**
 - 2 formats : Individuels ou Relais à 2 coureurs (6km / 250m D+ et 11km / 500m D+)
 - 400 dossards individuels et 50 dossards relais disponibles

VENDREDI 08 JUILLET 2022

- **Courses Enfants, Treffort (plage) à 18h**

SAMEDI 09 JUILLET 2022

- **Rando des Passerelles (11,5km – 500m D+)**
 - Départ : **Mayres-Savel (plage) à partir de 9h30** / Arrivée : **Treffort (Base Nautique)**
 - 250 dossards disponibles
 - **Navette en bateau pour se rendre au départ à la plage de Savel** (inclus pour tous)
- **Trail de Côte Rouge (26km – 1200m D+)**
 - Départ : **Treffort (Base Nautique) à 9h30 et 9h45** / Arrivée : **Treffort (Base Nautique)**
 - 1000 dossards disponibles
 - Course à **Label Régional**, qualificative pour les Championnats de France de Trail
- **Trail de l'Ebron (16km – 600m D+)**
 - Départ : **Treffort (Base Nautique) à 17h00 et 17h15** / Arrivée : **Treffort (Base Nautique)**
 - 650 dossards disponibles

DIMANCHE 10 JUILLET 2022

- **La Grande Course (67km – 3500m D+)**
 - Départ : **La Mure à 5h30** / Arrivée : **Treffort (Base Nautique)**
 - 2 formats : Individuels ou Relais de 3 coureurs
 - Relais 1 : La Mure ⇒ La Mine Image / 16 km / 750m D+
 - Relais 2 : La Mine Image ⇒ Mayres-Savel / 33,5 km / 1800m D+
 - Relais 3 : Mayres-Savel ⇒ Treffort / 17,5 km / 950m D+
 - 900 dossards individuels et 100 dossards relais disponibles
 - Course individuelle à **Label National**, étape du **Trail Tour National (TTN)** format Long
- **Maratrail des Passerelles (42km – 2600m D+)**
 - Départ : **Treffort (Base Nautique) à 8h et 8h15** / Arrivée : **Treffort (Base Nautique)**
 - 1200 dossards disponibles

Attention, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés

Article 3 : Parcours

A/ Distances et dénivelés :

Nous avons pris pour référentiel de mesurage des distances et dénivelés de toutes ces épreuves la plateforme ©**TraceDeTrail**. Comme tout outil de mesure, **il comporte ses incertitudes de mesure**, et vous serez nombreux à mesurer le jour de l'épreuve des distances et dénivelés légèrement inférieurs ou supérieurs à ceux annoncés par vos montres GPS...

Le mesurage strict d'un parcours de trail selon les méthodes employées en course sur route est impossible. Merci de rester indulgents envers l'organisation pour tout écart inférieur à 2 ou 3 km...

De plus, les parcours présentés sur notre site ne tiennent pas compte de **certaines sections privées ou dangereuses, ouvertes ou sécurisées uniquement le jour de la course**. C'est pourquoi votre trace le Jour J sera différente des parcours officiels présentés sur notre site internet.

Il est obligatoire de suivre le balisage sur le parcours, et non pas une trace GPX éventuellement téléchargée en amont de l'épreuve !

B/ Modifications de parcours

Évoluant dans des espaces naturels, et cohabitant avec les personnes exploitants à l'année ces territoires (agriculteurs, ONF, SIVOM, ...), nous devons parfois apporter des évolutions à nos parcours entre l'annonce des distances et la date des épreuves, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours. **Ces parcours, distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs, sous réserve de modifications.**

C/ Parcours de Replis / Annulation / Modification

L'organisation prévoit en amont de l'épreuve des parcours de replis en cas d'intempéries notamment (orages, brouillards...) qui ne sont pas communiqués aux coureurs.

Attention, en cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempéries ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, des bénévoles et des prestataires, **l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis avant le départ ou en cours d'événement**. Ceci est valable y compris après que le départ soit donné, en fonction des conditions météorologiques ou de tout événements fortuit.

D/ Balisage

Nos parcours sont balisés avec les éléments suivants :

- Fanions oranges fluo plantés le long du parcours
- Tresses oranges fluo pendues aux branches
- Rubalise bicolore rouge et blanche installée en travers des chemins à ne pas emprunter
- Bombe de traçage éphémère :
 - flèches aux changements de direction
 - 3 petits points pour rappel régulier « vous êtes bien sur le parcours »

D'autre part, des signaleurs sont présents le long du parcours à certains points clés (traversée de route, changement de direction, départ de petit sentier difficile à voir...). Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux. N'oubliez pas qu'ils sont bénévoles !












Si vous évoluez sans voir aucun de ces éléments de balisage depuis 500m, merci de faire ½ tour afin de retrouver le parcours ! Si vous êtes vraiment perdus, appelez le PC Sécurité.

E/ Abandon

En cas d'abandon d'un coureur (hors blessure), l'organisation s'engage à la/le rapatrier jusqu'à l'arrivée **à partir d'un point de ravitaillement**. L'organisation n'est pas tenue de récupérer les coureurs qui abandonnent en pleine nature, en tout point du parcours, pour les véhiculer jusqu'au ravitaillement le plus proche. Vous devez rejoindre par vos propres moyens le point de ravitaillement le plus proche.

Article 4 : Conditions de participation à l'épreuve

Le règlement fédéral de la FFA définit les catégories d'âges qualifiées pour chaque course :

	Distance max →	Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs Séniors Masters
		2007-2008	2005-2006	2003-2004	2002 ou avant
		5 km	15 km	25 km	illimitée
KV et « 500 D+ » * 		X	X	✓	✓
Le Petit Train Individuel  28 km 1600m D+ KM-effort = 44		X	X	X	✓
Le Mine Express DUO  14 km 850m D+ KM-effort = 22,5		X	X	✓	✓
Le 3^e Poste Individuel  17 km 750m D+ KM-effort = 24,5		X	X	✓	✓
Le 3^e Poste Relais à 2 (6 + 11 km)  17 km 500m D+ KM-effort = 16		X	X	✓	✓
Rando des Passerelles ** 		✓	✓	✓	✓
Trail de Côte Rouge  25 km 1200m D+ KM-effort = 38		X	X	X	✓
Trail de l'Ébron  16 km 600m D+ KM-effort = 21		X	X	✓	✓
Maratrail des Passerelles  42 km 2600m D+ KM-effort = 68		X	X	X	✓
La Grande Course Individuel  65 km 3500m D+ KM-effort = 102		X	X	X	✓
La Grande Course Relais à 3  65 km		X	X	X	✓

$KM\text{-effort} = (Distance \text{ en km}) + (Dénivelé \text{ en m}) / 100$

C'est cette notion qui est prise en compte pour calculer à quelles catégories d'âges chaque épreuve est ouverte, en comparant la distance maximale autorisée pour chaque catégorie, avec la distance de l'épreuve pondérée du D+

* Pour les épreuves de type « Kilomètre Vertical », le règlement FFA précise qu'elles sont ouvertes aux coureurs à partir de Juniors, même si la distance est inférieure à 15km

** Pour la Rando des Passerelles, il faut être né en 2010 ou avant.

Article 5 : Pièces justificatives

A/ A l'exception des participants à la « Rando des Passerelles » tous les concurrents devront présenter :

- une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation
- **Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)**
- ou une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - Fédération française handisport (FFH)
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - Fédération sportive des ASPTT
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- ou un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Afin de limiter au maximum les échanges entre participants et bénévoles, et afin d'accélérer le retrait des dossards, **il est obligatoire de fournir en ligne votre justificatif médical (certificat médical ou licence) en amont de la manifestation, soit avant le 30 Juin 2022 !**

Aucune pièce justificative ne sera acceptée sur place et nous nous réservons le droit de ne pas distribuer le dossard si le dossier en ligne n'est pas complet avant le 30 Juin 2022.

Pour ajouter votre pièce justificative en ligne après votre inscription, vous trouverez dans votre e-mail de confirmation d'inscription le lien menant à votre compte en ligne.

Les **participants étrangers** sont tenus de fournir **un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Par ailleurs, **un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits lors du retrait des dossards.**

Les concurrents qui n'auront pas un certificat médical valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive valable pour la course à pied en compétition, **ne pourront pas prendre part à la course** et ne pourront prétendre à un aucun remboursement.













B/ Les participants à la « Rando des Passerelles » ou aux épreuves Enfants ne devront fournir ni licence, ni certificat médical.

C/ Les mineurs devront être accompagnés par leurs parents ou fournir une autorisation parentale éditée sur papier libre, date et signée.

Article 6 : Tarifs des Inscriptions

Inscriptions sur internet, jusqu'au 1er Juillet 2022 à 12h00, dans la limite des places disponibles

=> <http://trail-passerelles-monteynard.fr/participer/>

	1 ^{ère} tranche (Nb de dossards dispo)	2 ^{ème} tranche (Nb de dossards dispo)	3 ^{ème} tranche (Nb de dossards dispo)	Derniers dossards
Verticale du Sénépi 	8 € (16)	10 € (24)	12 € (24)	14 €
« 500 D+ » du Sénépi 	8 € (10)	10 € (15)	12 € (15)	14 €
Le Petit Train * 	25 € (100)	28 € (100)	30 € (100)	34 €
Le Mine Express ** DUO 	48 € (100)			
Le 3 ^e Poste * Individuel 	17 € (100)	20 € (150)	24 € (150)	28 €
Le 3 ^e Poste * RELAIS à 2 Tarifs par équipe de 2 	24 € (25 équipes)			28 €
Rando des Passerelles 	18 € (100)	21 € (100)		25 €
Trail de Côte Rouge 	26 € (150)	30 € (350)	34 € (350)	38 €
Trail de l'Ébron 	20 € (200)	24 € (300)	28 € (150)	32 €
Maratrail des Passerelles 	42 € (200)	48 € (400)	52 € (400)	58 €
La Grande Course ** Individuel 	60 € (200)	65 € (250)	70 € (250)	75 €
La Grande Course RELAIS à 3 Tarifs par équipe de 3 	100 € (10)	120 € (15)	140 € (15)	150 €

* Pour Le 3^{ème} Poste et Le Petit Train, une navette bus est proposée en option pour se rendre au départ, avant la course uniquement, pour 2€ supplémentaires (voir horaires de départ sur la page Programme de chaque épreuve)
D'autre part, sur le 3^{ème} Poste, des navettes bus gratuites gèrent les relayeurs

- Récupération des 1^{er} relayeurs au point de relais pour les ramener à l'Arrivée après leur relais
- Transfert des 2^{ème} relayeurs depuis l'arrivée pour les amener au point de relais avant leur relais

** Pour Le Mine Express, le tarif s'entend pour une équipe de 2. Les coureurs seront acheminés au départ au Musée La Mine Image à la Motte-d'Aveillans en Petit Train historique de La Mure !

*** Pour La Grande Course en individuel, une Navette bus est proposée en option pour se rendre au départ à La Mure depuis Treffort, avant la course uniquement, pour 10 € supplémentaires (départ 3h30 depuis Treffort)

Votre inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Les frais d'inscription
- Le cadeau souvenir
- Le chronométrage officiel par puce électronique (sauf la Rando des Passerelles)
- Les ravitaillements
- La sécurité et les secours

Attention, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet, y compris les objets de valeurs qui auront été remis à la consigne.

Article 7 : Remboursement / Désistement / Annulation**En cas d'annulation de la part de l'organisation :**

- A/ Annulation intervenant avant le 1^{er} juin 2022

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant **avant le 1^{er} juin 2022** en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, risques attentats, ...), l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **15% du tarif d'inscription**.

- B/ Annulation intervenant entre le 1^{er} juin et le 27 juin 2022

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant **à partir du 1^{er} juin 2022 et jusqu'au 27 juin 2022** en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, risques attentats, ...), l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **25% du tarif d'inscription**.

- C/ Annulation intervenant à partir du 28 juin 2022

En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant **à partir du 28 juin 2022** en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, risques attentats, ...), **aucun remboursement** ne sera possible.

En cas d'annulation de la part d'un concurrent :

- A/ Annulation intervenant avant le 1^{er} juin 2022

En cas d'annulation de la participation d'un concurrent survenant **avant le 1^{er} juin 2022**, l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **15% du tarif d'inscription**.

- B/ Annulation intervenant entre le 1^{er} juin et le 27 juin 2022

En cas d'annulation de la part d'un concurrent survenant **à partir du 1^{er} juin 2022 et jusqu'au 27 juin 2022**, un remboursement partiel ne sera possible que sur présentation d'un justificatif médical de l'annulation, et l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de **25% du tarif d'inscription**.

- C/ Annulation intervenant à partir du 28 juin 2022





En cas d'annulation de la part d'un concurrent survenant **à partir du 28 juin 2022**, aucun remboursement ne sera possible.






Toute demande de remboursement devra impérativement être faite au plus tard la veille de l'épreuve, date de l'e-mail ou cachet de la poste faisant foi, et contenir tous les justificatifs adéquats :

- inscriptions@idee-alpe.fr
- Idée Alpe – 21 rue du Béal – 38 400 Saint-Martin-d'Hères

Article 8 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents listés en article 4 du présent règlement. Les horaires et lieux sont les suivants * :

	Samedi 02/07 14h30-16h	Samedi 02/07 17h-19h	Dimanche 03/07 6h-8h30	Mardi 05/07 16h30-19h
	Mayres-Savel	La Mure (Gare)	La Mure (Gare)	Musée La Mine Image
Verticale du Sénépi 	✓	X	X	X
Le Petit Train ** 	✓	✓	✓	X
Le Mine Express ** 	✓	✓	✓	X
Le 3 ^e Poste ** 	X	X	X	✓

	Vendredi 08/07 15h-20h	Samedi 09/07 7h30-19h	Dimanche 10/07 4h30-5h15	Dimanche 10/07 6h30-7h45
	Treffort	Treffort	La Mure (mairie)	Treffort
Rando des Passerelles 	✓	✓	X	X
Trail de Côte Rouge 	✓	✓	X	X
Trail de l'Ébron 	✓	✓	X	X
Maratrail des Passerelles 	✓	✓	X	✓
La Grande Course 	✓	✓	✓	X

** Pour les épreuves suivantes, AUCUN dossard ne sera distribué sur le lieu de départ de la course. Il faudra récupérer les dossards à l'arrivée avant de monter dans les navettes qui vous amène au départ :

- Le Petit Train
- Le Mine Express
- Le 3^{ème} Poste

Pour les Mini-Trails Enfants, les inscriptions se feront uniquement sur place

Il sera possible de retirer le dossard d'un proche, à condition :

- Que son dossier soit complet
- De présenter une copie de sa pièce d'identité et son pass dossard

Article 9 : Dossard et n° de dossard










Le dossard doit être **entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché** par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation.

Tout engagement et affectation du dossard est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Article 10 : Matériel

Sur chaque épreuve, un certain nombre d'équipements et matériels sont obligatoire, et d'autres conseillés. Des contrôles seront effectués sur le matériel obligatoire, lors du départ ou des différents points du parcours. Tout concurrent n'étant pas en mesure de présenter tout ou partie du matériel obligatoire pourra être mis hors course ou avoir des minutes de pénalités.

	Gobelet	Réserve d'eau	Réserve alimentaire	Couverture de survie	Sifflet	Coupe-vent	Téléphone portable	Lampe Frontale	Masque
Verticale du Sénépi 	✓	0,5 L	α	✓	✓	α	✓		✓
Le Petit Train 	✓	0,5 L	✓	✓	✓	α	✓		✓
Le Mine Express 	✓	0,5 L	✓	✓	✓	α	✓		✓
Le 3^e Poste 	✓	0,5 L	✓	✓	✓	α	✓	✓	✓
Rando des Passerelles 	✓	0,5 L	α	✓	✓	α	✓		✓
Trail de Côte Rouge 	✓	0,5 L	✓	✓	✓	α	✓		✓
Trail de l'Ébron 	✓	0,5 L	✓	✓	✓	α	✓		✓
Trail des Passerelles 	✓	1,5 L	✓	✓	✓	✓	✓		✓
La Grande Course 	✓	1,5 L	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ : Obligatoire // α : Conseillé

Bâtons :

Les bâtons seront autorisés mais devront impérativement être tenus dans une main par le milieu lors du départ. Les bâtons télescopiques ou pliables devront être repliés lors du départ.

Masque (Covid) :

Le port du masque sera obligatoire en plusieurs moments clés de votre passage sur le TPM : retrait des dossards, départs, navette rapatriement ... Il est donc obligatoire de l'avoir toujours disponible.

Gobelets :

Dans le but évident de réduire l'utilisation de matériel à usage unique, ainsi que la quantité de déchets, chaque participant devra disposer de son propre gobelet réutilisable. Aucun gobelet ne sera mis à disposition sur les points de ravitaillement.

Des gobelets réutilisables souple (pliable, qui tiennent dans une poche) seront en vente pour 2€ sur le village départ.

Article 11 : Ravitaillements

Chaque parcours sera ponctué de points de ravitaillements et de points d'eau :

- **Kilomètre Vertical (3,5km)** : 2 ravitaillements
 - 1 ravitaillement léger au sommet
 - 1 ravitaillement d'arrivée au village de Mayres-Savel (après la descente)

- **Le Petit Train (28km)** : 2 ravitaillements
 - À La Mine Image (km 14)
 - Aux Signaroux (km 19)

- **Le Mine Express (14km)** : 1 ravitaillement
 - Aux Signaroux (km 4,5)

- **Le 3^e Poste (17km)** : 1 ravitaillement
 - Au magasin à Charbon de Susville (km 6 / point de relais)

- **Rando des Passerelles (13km)** : 1 ravitaillement
 - Au hameau de Villarnet (km 5)

- **Trail de Côte Rouge (26km)** : 2 ravitaillements
 - Au Centre Equestre / Maissenas (km 8)
 - À Monestier-de-Clermont (km 15)

- **Trail de l'Ébron (16km)** : 1 ravitaillement
 - Au Centre Equestre / Maissenas (km 8)

- **La Grande Course (67km)** : 6 ravitaillements
 - À la Mine Image (km 16 / point de relais)
 - Au belvédère de Monteynard (km 22)
 - Aux Signaroux (km 33)
 - Au chalet de l'Alpage du Sénépi (km 44)
 - Au village de Mayres-Savel (km 49,5 / point de relais)
 - À la Passerelle de l'Ébron (km 60)

- **Maratrail des Passerelles (42km)** : 4 ravitaillements
 - Au village de Mayres-Savel - aller (km 11,5)
 - Au chalet de l'Alpage du Sénépi (km 19)
 - Au village de Mayres-Savel - Retour (km 24,5)
 - À la Passerelle de l'Ébron - Retour (km 35)

Tous les parcours disposent en plus d'un ravitaillement à l'arrivée.

Article 12 : Chronométrage

Excepté la Rando des Passerelles et les courses Enfants, tous les concurrents se verront remettre une puce électronique ou système équivalent de chronométrage qui sera initialisé sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée.

Article 13 : Zones d'assistances

Sur les épreuves labélisées, des **zones d'assistance** seront mises en place afin de permettre aux coureurs d'obtenir l'aide d'un accompagnateur.

Il sera formellement interdit de recevoir de l'aide, donner ou recevoir du matériel à un accompagnant en dehors de ces zones matérialisées, sur les points de ravitaillement suivants :

- **Trail de Côte Rouge – 26km** / samedi 10 juillet → Label régional FFA
 - Au ravitaillement de Monestier-de-Clermont (km 16)
- **La Grande Course – 65km** / dimanche 11 juillet → Label National FFA
 - Au ravitaillement de Monteynard (km22)
 - Au ravitaillement des Signaroux (km33)
 - Au ravitaillement de Mayres-Savel (km 49,5)

Article 14 : Barrières horaires

Vous trouverez ci-dessous le détail des barrières horaires pour chaque course. En cas de départ en plusieurs vagues, la BH est calculée en fonction de l'horaire de départ de la dernière vague.

Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires différentes en cours d'événement, en fonction des conditions météorologiques notamment.

- **Le Petit Train (28km) :**
 - Au ravitaillement de La Mine Image (km 14) à **11h20**
 - Au ravitaillement des Signaroux (km 19) à **12h30**
- **Le Mine Express (14km) :**
 - Au ravitaillement des Signaroux (km 4,5) à **11h**
- **Le 3^{ème} Poste (17km) :**
 - Au ravitaillement de Susville (km 6) à **20h30**
 - Au Col de la Festinière (km 14) à **22h30**
- **Le Trail de Côte Rouge (25km) :**
 - Au ravitaillement du Centre Equestre / Maissenas (km 8) à **11h45**
 - Au ravitaillement de Monestier-de-Clermont (km 15) à **13h15**
- **Le Trail de l'Ebron (16km) :**
 - Au ravitaillement du Centre Equestre / Maissenas (km 8) à **19h15**
- **La Grande Course (65km) :**
 - Au ravitaillement de La Mine Image (km 16) à **8h30**
 - Au ravitaillement des Signaroux (km 33) à **12h00**
 - Au ravitaillement de Mayres-Savel village (km 49,5) à **15h30**
 - Au ravitaillement de la Passerelle de l'Ebron (km 60) à **17h45 ****
- **Le Maratrail des Passerelles (42km) :** alignées sur celles de « La Grande Course – 65km »
 - Au ravitaillement de Mayres-Savel village (km 24,5) à **15h30**
 - Au ravitaillement de la Passerelle de l'Ebron (km 35) à **17h45 ****

**** Cette Barrière Horaire à la Passerelle de l'Ebron est une barrière de déviation :**

Les coureurs sont déviés à partir du ravitaillement de la passerelle de l'Ebron. Ils pourront rallier l'arrivée sans effectuer la dernière ascension (Pas du Berlioz) et finiront par le bord du lac. Ils seront classés après les finishers du parcours complet, dans leur ordre d'arrivée, sur une distance différente :

- **La Grande Course** : 64km / 3200m D+
- **Le Maratrail des Passerelles** : 39km / 2300m D+

Article 15 : Remise des Prix

Les personnes suivantes seront récompensées :

- Pour les épreuves SOLO :

	Années de naissance	KV du Sénépi 	500 D+ 	Petit Train 	Challenge KV-Petit Train 	3 ^e Poste SOLO
Scratch (M et F)	Toutes	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers
Juniors (M et F)	2003-2004	Premier	∅	∅	∅	Premier
Espoirs (M et F)	2000-2002	Premier	∅	Premier	∅	Premier
Séniors (M et F)	1988-1999	Premier	∅	Premier	∅	Premier
Masters 0-1-2 (M et F)	1983-1987 1978-1982 1973-1977	Premier	∅	Premier	∅	Premier
Masters 3-4-5 (M et F)	1968-1972 1963-1967 1958-1962	Premier	∅	Premier	∅	Premier
Masters 6 et + (M et F)	1957 et avant	Premier	∅	Premier	∅	Premier

	Années de naissance	Trail de l'Ébron 	Trail de Côte Rouge 	Maratrail des Passerelles 	La Grande Course SOLO
Scratch (M et F)	Toutes	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers
Juniors (M et F)	2003-2004	Premier	∅	∅	∅
Espoirs (M et F)	2000-2002	Premier	Premier	Premier	Premier
Séniors (M et F)	1988-1999	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 0-1-2 (M et F)	1983-1987 1978-1982 1973-1977	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 3-4-5 (M et F)	1968-1972 1963-1967 1958-1962	Premier	Premier	Premier	Premier
Masters 6 et + (M et F)	1957 et avant	Premier	Premier	Premier	Premier

- Pour les épreuves en RELAIS ou en DUO, les équipes suivantes seront récompensées :
 - Le Mine Express 14km DUO
 - Le 3^{ème} Poste 17km RELAIS à 2
 - La Grande Course 67km RELAIS à 3
 - → les 3 Premières équipes Homme / Femme / Mixtes

A noter :

- il n'y aura pas de cumul de prix possible
- seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses

Article 16 : Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par des médecins et une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent selon des critères médicaux, ou tout signe pouvant traduire un état dangereux pour le concurrent : déshydratation, hypothermie, blessure... Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Article 17 : Comportement des participants

A/ Secours et entraide

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Merci de respecter les secouristes et médecins, ainsi que leurs décisions. (voir article précédent)

Merci également de respecter les bénévoles présents aux départs et arrivées, et le long du parcours, de suivre leurs consignes et rester courtois avec eux.

B/ Traversée des passerelles

Il est interdit de courir lors de la traversée des Passerelles himalayennes.

C/ Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement ou à l'arrivée.

D/ Sanctions pour non-respect du règlement

Deux types de sanctions peuvent être prises par l'organisation en cas de non-respect du règlement :

- **15 minutes de pénalités dans les cas suivants :**
 - Non-respect du matériel obligatoire
 - Ravitaillement extérieur ou assistance hors des zones prévues à cet effet
 - Courir sur les passerelles himalayennes
- **Exclusion du coureur dans les cas suivants :**
 - Abandon volontaire de déchet
 - Manque de respect envers les personnes présentes :
 - bénévoles, secouristes, médecins, autres coureurs ...
 - Non-assistance à personne en danger
 - Triche avérée / parcours coupé sciemment
 - Refus de contrôle antidopage

Article 18 : Assurances

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Domage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 19 : Loi Informatique et Liberté

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : inscriptions@idee-alpe.fr en indiquant leurs coordonnées.

Article 20 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 21 : Mesures prises dans le contexte de l'épidémie de COVID-19

L'épidémie de COVID_19 en cours depuis le début de l'année 2020 nous pousse bien entendu à prendre certaines mesures pour garantir que les gestes barrières seront bien respectés tout au long de votre expérience à nos côtés sur le Trail des Passerelles du Monteynard.

Ces mesures sont détaillées dans un document synthétique qui sera disponible en téléchargement sur notre Site Internet quelques jours avant la course. Nous avons pris les mesures qui nous paraissaient nécessaires, logiques et applicables, tout en tentant de ne pas trahir l'esprit festif de notre manifestation, ni rendre la vie impossible à nos bénévoles.

Le respect de ces consignes sanitaires liées au contexte particulier de cette épidémie est bien entendu obligatoire, tout manquement pourra être sanctionné par une non remise du dossard ou une mise hors course.

Ces règles sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Article 22 : Acceptation du règlement

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

La participation au **Trail des Passerelles du Monteynard** implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

L'organisation vous souhaite une belle course !